

Futurs conseillers territoriaux: quels enjeux, quelles stratégies politiques?

Jean-Claude CARON, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, ancien Administrateur Territorial, ancien Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Analyser les nouvelles dispositions de la réforme relatives à la création dès 2014 d'un nouvel élu local, le « Conseiller territorial »: mode de scrutin et redécoupage des cantons, statut, compétences.

Adapter la stratégie politique des actuels conseillers régionaux et généraux à cette importante mutation qui prendra effet dès mars 2014, tout en les accompagnant vers ce nouvel enjeu de territoire.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 8 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Conseillers généraux, Conseillers régionaux, Maires, élus d'EPCI

EFFECTIF 10 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La loi portant réforme territoriale prévoit la création à partir de mars 2014 d'un nouvel élu local, le « conseiller territorial », qui se substituera au conseiller général et au conseiller régional et siègera à la fois au Conseil général et au Conseil régional. Cette nouvelle disposition est prévue par le projet de loi relatif à la réforme territoriale dont l'adoption définitive par le Parlement devrait intervenir en septembre 2010.

- La journée de formation et d'échanges consiste à présenter les dispositions prévues par la loi récemment adoptée. Elle comportera un temps d'analyse sur la stratégie à mettre en œuvre, au plan local, pour préparer le passage de la fonction de conseiller général ou de conseiller régional à celle de conseiller territorial, à travers plusieurs enjeux:
 - Anticiper le périmètre du futur territoire et la mise en œuvre du mode de scrutin de l'élection du conseiller territorial
 - · S'approprier les compétences du conseil général et du conseil régional, telles qu'elles résultent de la loi portant réforme territoriale
 - Evaluer les incidences de la réforme sur l'organisation administrative des institutions concernées
 - Maîtriser la nouvelle fiscalité locale et les modalités de financement du département et de la région.
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : exposés interactifs
- Matériel pédagogique: projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur